

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-LÉANDRE**

Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la Paroisse de Saint-Léandre, tenue le 7 mai 2012, à la salle municipale située au 2005, rue de l'Église à Saint-Léandre, à 20h00.

Étaient présents :

Monsieur Yvon Tremblay, maire
Monsieur Jean-Pierre Chouinard au siège numéro 1
Madame Johanne Paquet; conseillère au siège numéro 2
Monsieur Gilles Murray; conseiller au siège numéro 3
Monsieur Clarence Lévesque; conseiller au siège numéro 4
Monsieur Ghislain Lamarre; conseiller au siège numéro 5
Madame Julie Bérubé; conseillère au siège numéro 6

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Monsieur Yvon Tremblay, maire.

Madame Josée Simard, fait fonction de directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 20h02.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

1205-01

Il est proposé par madame Johanne Paquet et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour en ajoutant les points suivants à l'item varia,

- a) Pacte rural
- b) Inspecteur municipal
- c) Service de garde de Saint-Léandre
- d) État comparatif des revenus et dépenses
- e) Demande du Club des 50 ans et plus FCADECQ
- f) Politique de maintien des petites écoles
- g) Demande de monsieur André Bélanger auprès de la CPTAQ
- h) Engagement de Transport Martin Alain Inc. pour travaux de nivelage et de balai mécanique
- i) Comité du 100^e anniversaire de la municipalité de Saint-Léandre
- j) Fonds de Visibilité Northland Power
- k) Suivi du dossier F 0196-50-4448 – Lac Malfait
- l) Formation « SEAO »

et en laissant le poste varia ouvert.

3. Lecture et adoption du procès-verbal du 2 avril 2012.

1205-02

Sur proposition de monsieur Clarence Lévesque, le procès-verbal de la séance régulière du 2 avril 2012 est approuvé à l'unanimité.

4. Présentation et acceptation des comptes

1205-03

Il est proposé par monsieur Gilles Murray et unanimement résolu d'autoriser les dépenses compressibles au montant de 28 080.09\$. Le montant total des dépenses autorisées du mois d'avril 2012 est de : 96 554.08 \$.

5. Voirie

Aucun point en particulier n'est à signaler pour le mois d'avril 2012 et la directrice générale fait un bref survol des heures payées aux employés occasionnels affectés au déneigement de la municipalité.

6. Intérêts générés par le placement de 300 000.00 \$

1205-04

CONSIDÉRANT QUE le placement de 300 000.00 \$ de la municipalité auprès des Caisses Populaires Desjardins venait à échéance le 5 avril 2012;

CONSIDÉRANT QUE les intérêts générés s'élèvent au montant de 4 500.00 \$;

CONSIDÉRANT QUE la représentante de la Caisse Populaire Desjardins de Matane a mentionné que l'ancienne directrice générale avait donné comme instruction d'ajouter au placement initial lesdits intérêts;

Il est proposé par madame Johanne Paquet et unanimement résolu que les intérêts générés de 4 500.00 \$ soit affectés au fonds réservé dans lequel le montant de 300 000.00 \$ est déjà affecté.

7. FQM : Adoption du projet de loi n° 14 concernant la valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable

1205-05

CONSIDÉRANT que, le 12 mai 2011, M. Serge Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, a déposé à l'Assemblée nationale le projet de loi n° 14 : Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable;

CONSIDÉRANT que les préoccupations les plus souvent soulevées par les municipalités au cours des dernières années portent sur la prépondérance des activités minières sur les autres usages du territoire et sur l'absence de redevances au niveau local;

CONSIDÉRANT que la Fédération Québécoise des Municipalités a présenté son mémoire à la commission parlementaire de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles le 23 août dernier;

CONSIDÉRANT que le ministre a répondu à certaines demandes formulées par la Fédération Québécoise des Municipalités sans pour autant abolir la présence du développement minier sur l'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT que le projet de loi n° 14 visant à modifier la Loi sur les mines propose de nouveaux pouvoirs aux municipalités dans les périmètres urbains, les secteurs résidentiels incompatibles avec le développement minier et ceux à vocation récréotouristique ou de villégiature;

CONSIDÉRANT que, lors de la séance du conseil d'administration le 4 avril dernier, les administrateurs ont décidé de mobiliser les membres de la Fédération Québécoise des Municipalités sur l'adoption du projet de loi n° 14 : Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable;

Il est proposé par madame Julie Bérubé

Et appuyé par monsieur Clarence Lévesque

DE DEMANDER au gouvernement de Québec d'adopter, dans les plus brefs délais, le projet de loi n° 14 : Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable, qui comprend plusieurs « avancées » significatives par rapport à l'ancienne législation;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à M. Serge Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, à Mme Martine Ouellette, députée de Vachon, porte-parole de l'opposition officielle en matière de mines et de gaz de schiste, à M. Pierre Paradis, député de Brome-Missisquoi, président de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, à M. Janvier Grondin, député de Beauce-Nord, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de développement du territoire, membre de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, à M. Amir Khadir, député de Mercier, membre de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles et à M. Bernard Généreux, président de la Fédération Québécoise des Municipalités.

8. Paiement du 2^e versement à Ferme André Bélanger pour la location d'un loader pour le chargement de l'abrasif – hiver 2012

1205-06

Il est proposé par monsieur Gilles Murray et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale / secrétaire-trésorière à payer à Ferme André Bélanger le 2^e versement de 1 766.13 \$ pour la location d'un loader pour le chargement de l'abrasif – hiver 2012.

9. Paiement du 2^e versement à l'entrepreneur chargé du déneigement des terrains municipaux

1205-07

CONSIDÉRANT QUE la première moitié du paiement a déjà été versée à l'entrepreneur en janvier 2012 et qu'il est prévu au contrat que la deuxième moitié soit versée le 10 mai 2012 et ce, pour un montant de 2 164.57 \$;

CONSIDÉRANT QUE le 22 février 2012, un bref de saisie-arrêt après jugement a été signifié à la directrice générale, au bureau municipal, et ce pour un montant de 1 154.92 \$;

CONSIDÉRANT QUE cette procédure a pour effet de geler le montant dû à l'entrepreneur jusqu'au 10 mai 2012 et que la somme doit être versée au Ministère de la Justice plutôt qu'à l'entrepreneur;

CONSIDÉRANT QUE des frais judiciaires et intérêts doivent être ajoutés au montant du bref, ce qui aura pour effet d'augmenter le montant dû au ministère;

Il est proposé par monsieur Ghislain Lamarre et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale / secrétaire-trésorière à communiquer avec le Ministère de la Justice afin de connaître le montant exact qui doit leur être versé, d'effectuer le paiement et, dans l'éventualité où le montant de 2 164.57 \$ ne soit pas atteint, de verser le solde à l'entrepreneur.

Il est évident que dans le cas où ledit montant serait atteint, aucune somme ne serait alors versée à l'entrepreneur.

10. États financiers trimestriels

La directrice générale / secrétaire-trésorière dépose à la table du conseil les états financiers trimestriels pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2012.

11. Taxes municipales des nouveaux propriétaires de terrain dans le nouveau développement résidentiel

1205-08

CONSIDÉRANT QUE les règlements du concours 2011 stipulent que les gagnants ont droit à un remboursement applicable, équivalent à la taxe foncière de 100 % la première année;

CONSIDÉRANT QUE ceux-ci ont payé à la municipalité leurs taxes pour l'année 2012;

Il est proposé par monsieur Clarence Lévesque et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale / secrétaire-trésorière d'émettre un chèque de 107.95 \$ à l'ordre de monsieur Rémi Bernier et madame Marie-Pier Chouinard représentant 100 % de la taxe foncière 2012 relative à leur propriété.

12. Nomination d'un signataire concernant les demandes d'aide financière dans le cadre du programme aux politiques familiales du ministère de la Famille et des Aînés.

1205-09

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Léandre souhaite déposer des demandes d'aide financière dans le cadre du programme de soutien financier aux politiques familiales de la Famille et des Aînés;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Julie Bérubé et unanimement résolu,

QUE madame Josée Simard, directrice générale / secrétaire-trésorière de la municipalité, soit nommée signataire de tout document relatif aux questions familiales et aînés.

13. Nomination d'un responsable concernant les demandes d'aide financière dans le cadre du programme aux politiques familiales du ministère de la Famille et des Aînés.

1205-10

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Léandre souhaite déposer des demandes d'aide financière dans le cadre du programme de soutien financier aux politiques familiales de la Famille et des Aînés;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Julie Bérubé et unanimement résolu,

QUE monsieur Jean-Pierre Chouinard, conseiller n° 1, soit nommé responsable des questions familiales et aînés.

14. Site internet de la municipalité

Madame Julie Bérubé fait un compte rendu des démarches entreprises auprès de la firme Kaléïdos, entreprise déjà autorisée par le conseil pour la confection du site internet de la municipalité.

Une rencontre de travail aura lieu avec le conseil municipal et la directrice générale le 14 mai 2012 afin de satisfaire les demandes de Kaléïdos afin de poursuivre les démarches pour la mise en forme du site dès que possible.

15. Travail au-delà de la période du contrat de monsieur Clément Gauthier

Monsieur Clément Gauthier a dû effectuer du déneigement au-delà de la période de son contrat se terminant le 15 avril 2012;

Étant donné qu'une zone grise apparaît à son contrat à cet effet, les heures additionnelles seront donc reportées à la saison 2012-2013 avec l'accord de monsieur Gauthier et, les ajustements nécessaires seront apportés à son contrat à l'automne prochain et ce, pour clarifier la situation.

16. Cellulaire de l'inspecteur municipal

1205-11

CONSIDÉRANT la perte du téléphone cellulaire de la municipalité par l'inspecteur municipal;

CONSIDÉRANT QUE cet appareil est un outil essentiel au travail de l'inspecteur;

Il est proposé par madame Johanne Paquet et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale/ secrétaire-trésorière à demander à Bell Mobilité qui est le fournisseur actuel, le remplacement de l'appareil tout-à-fait gratuitement et ce, conditionnellement à la signature d'un contrat de trois (3) ans au taux FQM de 23.65 \$ par mois au lieu de 42.46 \$ jusqu'à maintenant.

17. Signalisation routière, véhicules hors route

1205-12

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit se mettre aux normes en matière de signalisation routière tout particulièrement en ce qui concerne les motoneiges; les coûts de cette mise à niveau étant à la charge des municipalités.

CONSIDÉRANT QUE le tracé du sentier qu'empruntent les membres de la Fédération des Clubs de Motoneigistes du Québec est particulièrement sinueux sur le territoire de Saint-Léandre et est appelé à traverser la voie publique à approximativement huit (8) endroits et, à circuler sur l'accotement environ à 5 endroits.

CONSIDÉRANT QUE quatre (4) panneaux de signalisation sont requis par traverse et six (6) par accotement, cela implique l'installation de ± soixante-deux (62) panneaux.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Léandre a déjà en sa possession vingt-quatre (24) panneaux, cela impliquerait l'achat de ± trente-huit (38).

CONSIDÉRANT QUE ce sentier est une jonction importante entre Matane et la Vallée de la Matapédia via le village de Sainte-Paule. La fermeture du sentier affecterait la santé économique des commerces situés le long du trajet que ce soit à Saint-Léandre, à l'Auberge de la Pente Abrupte de Sainte-Paule et d'autres commerces situés à Sayabec, incluant l'approvisionnement en essence. Un impact également touristique qui est plus que municipal, mais également régional.

CONSIDÉRANT QUE le coût d'achat de tels panneaux s'élève à ± 2 000.00 \$ taxes incluses et ne sont pas inclus dans ce montant les poteaux et la quincaillerie requise, de même que l'installation. Un investissement d'approximativement ± 5 000.00 \$ serait alors nécessaire.

Pour toutes ces raisons et étant donné qu'il en va de la survie de l'opération du sentier dans la municipalité, il est proposé par monsieur Clarence Lévesque et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale à faire les recherches nécessaires pour trouver une aide financière disponible à cet effet et, de produire une demande de cas échéant.

18. Adoption du règlement 2012-246-01 relatif au directeur général / secrétaire-trésorier de la municipalité

1205-13

La directrice générale présente au conseil le projet de Règlement 2012-246-01 relatif au directeur général / secrétaire-trésorier de la municipalité;

Il est proposé par monsieur Gilles Murray, appuyé par monsieur Clarence Lévesque et unanimement résolu d'accepter ce projet de règlement.

**Projet du règlement 2012-246-01 est annexé au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.*

19. Devis « Réfection de la toiture du garage municipal »

1205-14

La directrice générale présente au conseil le devis qui a été rédigé pour les appels d'offres sur invitation qui doit être envoyés aux entrepreneurs;

Il est proposé par madame Johanne Paquet et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale / secrétaire-trésorière à faire parvenir aux entreprises Toitures AMH Ouellet, Sogesco, Marcel Tremblay et Renaud St-Laurent le devis afin d'obtenir les soumissions;

De plus deux (2) soumissions par entrepreneurs devront être fournies soit, une avec les travaux de « Soffite & fascia » inclus et une autre sans ces travaux;

Également, monsieur Jean-Pierre Chouinard et autorisé à effectuer des visites sur le chantier accompagné de l'inspecteur municipal pour le suivi desdits travaux.

20. Nomination d'un responsable de l'appel d'offre

1205-15

CONSIDÉRANT les recommandations émises par le formateur lors de la formation du 3 mai dernier de la directrice générale en matière d'appel d'offre;

Il est proposé par madame Julie Bérubé et unanimement résolu de nommer la directrice générale responsable de l'appel d'offre.

21. Date limite de démantèlement pour les abris d'autos temporaires

1205-16

CONSIDÉRANT QUE la date limite actuelle pour le démantèlement des abris d'autos temporaires est le 15 avril de chaque année;

CONSIDÉRANT les conditions hivernales et printanières qui sont très changeantes;

CONSIDÉRANT un certain mécontentement des citoyens face à la date actuelle de démantèlement;

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Chouinard et unanimement résolu de demander à la MRC de Matane un changement de date limite pour le 15 mai de chaque année.

22. Varia

a) Pacte Rural

Dans le cadre du programme Pacte Rural, messieurs Clarence Lévesque, Ghislain Lamarre et Yvon Tremblay nous informent sur organismes qui en ont bénéficié :

° Service de garde :	12 000.00 \$
° 100 ^e anniversaire de la municipalité :	10 000.00 \$
° Regroupement des Organismes Populaires de Saint-Léandre :	10 000.00 \$

b) Inspecteur municipal

La date de retour au travail prévu pour l'inspecteur municipal est le 14 mai 2012 et une rencontre est prévue à cette même date en soirée avec le conseil et l'inspecteur et ce, afin d'établir un calendrier des tâches à effectuer pour sa saison de travail.

c) Service de garde

1205-17

Monsieur Ghislain Lamarre nous explique où en est rendu le dossier et nous informe qu'une rencontre aura lieu le 10 mai 2012 avec les instances scolaires à ce sujet. Il invite monsieur Yvon Tremblay à y assister et ce dernier accepte.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité partage l'optique du comité du service de garde afin de donner le meilleur service possible;

CONSIDÉRANT QUE d'occuper un local dans l'École de Saint-Léandre même simplifierait les opérations du service;

Il est proposé par monsieur Clarence Lévesque et unanimement résolu d'autoriser le comité du service de garde à entamer des discussions avec la Commission Scolaire des Monts-et-Marées afin de connaître leur opinion face à la location d'un local additionnel dans l'École de Saint-Léandre par la municipalité pour fins d'opération du service de garde.

d) État comparatif des revenus et dépenses

Conformément à l'article 176.4 C.M., la directrice générale / secrétaire-trésorière dépose à la table du conseil un état comparatif des revenus et dépenses, période du 1^{er} janvier au 31 mars 2011 comparé au 1^{er} janvier au 31 mars 2012.

e) Demande du Club des 50 ans et plus FCADECQ

1205-18

CONSIDÉRANT la résolution 1202-11 a été adoptée suite à la séance du 6 février dernier afin d'appuyer le Regroupement des Organismes Populaires de Saint-Léandre.

CONSIDÉRANT QUE suite à cela, madame Noëlla Lapierre, responsable du regroupement, nous mentionne qu'une erreur s'est glissée sur ladite résolution. En effet, l'appui devait être en faveur des Aînés 50 ans et plus FCADECQ.

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Chouinard et unanimement résolu d'appuyer les Aînés 50 ans et plus FCADECQ relativement à leur projet d'améliorations de la cuisine du centre communautaire de Saint-Léandre dans le cadre du programme Pacte Rural.

La résolution 1202-11 devient donc nulle et sans effet.

f) Politique de maintien des petites écoles

1205-19

CONSIDÉRANT QUE les services de proximité sont importants pour les petites communautés;

CONSIDÉRANT l'importance du maintien de l'enseignement au primaire et au secondaire dans les écoles de villages;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire, dans sa Politique de maintien des petites écoles a établi un seuil minimum de douze (12) élèves pour un groupe à deux (2) niveaux, alors qu'il est de six (6) au primaire pour un groupe à trois (3) niveaux;

CONSIDÉRANT QUE le seuil minimum à atteindre est une décision qui relève de la commission scolaire locale;

CONSIDÉRANT QUE le seuil minimum établi pour le niveau secondaire est difficile à atteindre;

CONSIDÉRANT l'insécurité vécue à chaque année par les élèves des niveaux secondaire I et II ainsi que leurs parents devant la menace de fermeture et l'impossibilité de poursuivre leur secondaire dans leur village;

CONSIDÉRANT QUE cette situation influence la motivation des jeunes;

CONSIDÉRANT QU'il est prouvé qu'un jeune améliore ses chances de réussite et conserve son équilibre social lorsqu'il peut poursuivre ses études dans son milieu;

CONSIDÉRANT QUE le sentiment d'appartenance à son milieu et à son école fait partie intégrante de cette réussite;

CONSIDÉRANT la récente mise en place du Service d'accueil et immigration de la Matanie (SAIM);

CONSIDÉRANT QUE la présence d'une école a une grande incidence sur la décision d'une famille de résider dans une municipalité;

CONSIDÉRANT la *Politique d'occupation dynamique du territoire du gouvernement du Québec* adoptée récemment par le gouvernement du Québec qui vise à renforcer les milieux ruraux;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs municipalités sont à élaborer ou à implanter des politiques familiales;

CONSIDÉRANT les sommes importantes investies pour le récent déploiement et mise en place de facilités technologiques telles que l'accès à Internet haute vitesse pour l'ensemble du territoire rural;

CONSIDÉRANT QUE de tels services devraient permettre de faciliter le choix d'établissement dans les régions rurales;

CONSIDÉRANT QUE la volonté de choisir la qualité de vie suscite une tendance au retour en région;

CONSIDÉRANT la mobilisation et l'engagement du milieu municipal pour travailler à la recherche d'une solution viable pour le dossier des écoles de villages;

CONSIDÉRANT QUE toutes ces nouvelles initiatives sont récentes et qu'il faut se donner un peu de temps pour en voir les retombées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Julie Bérubé et résolu :

QUE le Conseil de la MRC de Matane interpelle le Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Monts-et-Marées et lui demande formellement :

- De faire preuve d'ouverture à la problématique de la baisse de clientèle que les petites communautés vivent;
- De reconsidérer le seuil minimum à atteindre dans une classe de secondaire et d'abaisser ce seuil à dix (10) élèves pour une période de trois (3) ans afin d'éviter la fermeture des petites écoles;
- De permettre la mise en place d'un comité de travail conjoint (municipal-scolaire) qui devra se pencher sur l'ensemble des éléments et proposer une alternative crédible et viable pour ce dossier;

QUE la MRC de Matane s'engage à mettre en place un comité de travail formé d'élus, de représentants de la CSMM, d'agents de développement et d'intervenants (parents) du milieu;

DE transmettre copie de cette résolution, aux membres du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Monts-et-Marées, aux municipalités du territoire de la CSMM, aux Conseils d'établissements des écoles des municipalités rurales, à la MRC de La Matapédia, à la Coalition Urgence Rurale du Bas-Saint-Laurent, à la Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent, à la Fédération Québécoise des Municipalités et au député de Matane.

g) Demande de monsieur André Bélanger auprès de la CPTAQ

1205-20

Relativement aux lots P-9 ;10 – rang 8- canton Matane, le propriétaire désire faire l'exploitation d'une carrière de gravier à des fins personnelles et commerciales. Suite à l'extraction du gravier, remettre le terrain en culture.

CONSIDÉRANT QUE le terrain sera remis en agriculture à la fin de l'exploitation du site ;

Il est proposé par madame Johanne Paquet et unanimement résolu d'appuyer la demande.

Le tout, conditionnel à ce que les travaux des deux (2) parties sont conformes aux dispositions de la Loi sur la qualité de l'environnement aux règlements édictés sous son empire ou la Loi sur les mines et ses règlements.

L'article 62 n'a pas d'influence sur la présente demande.

h) Travaux de nivelage et de balai mécanique

1205-21

Il est proposé par monsieur Gilles Murray et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale / secrétaire-trésorière d'engager Transport Martin Alain Inc. pour effectuer des travaux de nivelage et de balai mécanique dans la municipalité.

i) Comité du 100^e anniversaire de la municipalité

Le directrice générale / secrétaire-trésorière fait le compte rendu du courriel reçu de madame Stéphanie Tremblay, courtier d'assurance chez Murray, Charest & Ross Inc. bureau de courtage représentant la municipalité, en matière d'assurances pour le 100^e anniversaire de la municipalité.

Elle remet à madame Julie Bérubé un exemplaire dudit courriel pour le soumettre au comité du 100^e afin de faire un suivi.

j) Fonds de Visibilité Northland Power

1205-22

Madame Marie-Ève Landry de Northland Power a remis en personne à la directrice générale au bureau municipal en après-midi le chèque du fonds de visibilité.

Il est donc proposé par monsieur Jean-Pierre Chouinard et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale / secrétaire-trésorière d'émettre les chèques destinés aux organismes et ce, selon la résolution 1204-09 adoptée en séance régulière le 2 avril dernier.

k) Suivi du dossier F 0196 50 4448 – Lac Malfait

La directrice générale a fait un suivi plus tôt aujourd'hui avec la MRC de Matane et un permis a bel et bien été remis au propriétaire afin de débiter les travaux.

Jusqu'à maintenant, le propriétaire respecte le calendrier remis à la table du conseil.

l) Formation « SEAO »

1205-23

Une formation aura lieu le 5 septembre 2012 à Rimouski relativement au service électronique d'appel d'offre « SEAO » et ce, tout-à-fait gratuitement.

Il est proposé par monsieur Clarence Lévesque et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale / secrétaire-trésorière de procéder à son inscription et cette formation et d'y assister.

23. Période de questions

24. Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Gilles Lévesque propose la levée de l'assemblée. Il est 21h53.

Yvon Tremblay,
Maire

Josée Simard,
Dir. gén. / sec.-très.